

Planification financière : cinq organisations s'unissent pour établir des normes au sein de la profession

L'époque où l'on pouvait s'improviser planificateur financier dans la plupart des provinces canadiennes pourrait être révolue. C'est ce que souhaitent cinq organisations qui ont formé la **Coalition pour l'établissement de normes professionnelles pour les planificateurs financiers**. Leur but? **Élaborer un ensemble commun de normes garantissant aux Canadiens une meilleure protection lorsqu'ils décident de faire affaire avec un planificateur financier.**

Pour ce faire, la Coalition a commencé par énoncer des principes de base. D'une part, les individus qui se disent planificateurs financiers ou déclarent détenir un titre de planificateur financier doivent en rendre compte à un organisme d'encadrement professionnel. D'autre part, cet organisme doit viser l'intérêt public pour éviter tout conflit d'intérêts. Les planificateurs financiers devront notamment réussir un examen prescrit démontrant leurs compétences en planification financière. Ils devront aussi se conformer à plusieurs obligations, telles que placer les intérêts de leurs clients au-dessus des leurs.

Quant aux normes professionnelles, elles porteront sur la formation, l'expérience, l'évaluation, l'éthique et la diligence. La Coalition invite tous les intervenants concernés à contribuer à la mise en place de ces normes.

La Coalition note que jusqu'à présent, les personnes offrant des services financiers sont soumises à peu de réglementation. Cette dernière porte principalement sur les règles entourant la vente de produits et non sur l'activité ou sur le service à proprement parler. La situation est autre au Québec et dans une moindre mesure, en Colombie-Britannique. La Coalition souligne toutefois que l'usage des titres de planificateur financier y fait l'objet de bien peu de restrictions.

La Coalition rassemble cinq organisations œuvrant dans le domaine de la formation et de la certification de la planification financière. Il s'agit de l'**Institut canadien des planificateurs financiers (CIFPs)**, l'**Association des conseillers financiers du Canada (Advocis)**, le **Conseil canadien des normes de planification financière (FPSC)**, l'**Institut des planificateurs financiers avancés (IAFP)** et l'**Institut québécois de planification financière (IQPF)**.